

**SECTION du VAL de l'INDRE
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE de TOURAINE
1916 rue de Tours
Le Pavillon**

37320 ESVRES SUR INDRE

Le Fleurissement C'est l'affaire de tous !

Le végétal accompagne notre vie,
notre patrimoine bâti, nos loisirs.

Fleurir les abords de sa maison,
de son balcon, de sa propriété,
c'est embellir le cadre de vie,
c'est participer à l'embellissement
de la commune.

Le fleurissement est un ensemble
d'associations de végétaux (arbres,
arbustes, plantes herbacées),
d'association de couleurs, de senteurs.
C'est un « tableau vivant »
qui évolue dans le temps.

Pour vous aider nous vous proposons

Des réunions techniques
dans le courant de l'année
(information par voie de presse),

Des visites de sites fleuris,

Des démonstrations de taille,
de plantation,

Des remises de prix avec projections
de diapositives de chacun des jardins ou
sites fleuris visités dans
chacune des communes.

**Soyez nombreux à fleurir
pour permettre à votre commune
d'obtenir 1, 2 ou 3 fleurs.**

Fleurissement du Val de l'Indre

Section Locale de la Société

d'Horticulture de TOURAINE

Fleurissement 2026

**CONCOURS
des Maisons Fleuries**



Fleurir sa fenêtre, son balcon,
sa cour,
Embellir les abords de sa maison,
de sa propriété,
Entretenir son potager, son verger,
Sont des actes respectueux de
l'environnement, améliorant son
cadre de vie et celui de
sa commune.

Venez nombreux nous rejoindre.

Val de l'Indre fleuri



Société d'Horticulture
de Touraine



BULLETIN DE PARTICIPATION

FLEURISSEMENT 2026

Inscription et renouvellement pour les années
suivantes sauf avis contraire de votre part

CORRESPONDANTS

Azay le Rideau : Mairie

Artannes-sur-Indre : Mairie

Chambourg-sur-Indre : Mairie

Cormery : Mairie

Courçay : Mairie

Esvres- sur-Indre : François Friot
Tél 02.47.26.34.92 - Le Pavillon -
1916 rue de Tours

Monts : Daniel Moreau
Tél : 02.47.26.62.28 - 3 rue Croix Habert

Pont-de-Ruan : Mairie

Reignac-sur-Indre : Mairie

Saché : Mairie

Sorigny : Norbert Boisleve

Truyes : Mairie

Veigné : Alain Belot
Tél : 02.47.26.29.31 - 4, rue des grandes
Vignes

LES CATEGORIES PROPOSEES

Maisons individuelles avec jardin visible
de la rue

Jardin intérieur (non visible de la rue)

Balcon fleuri

Ferme fleurie

Commerce - Hôtel - Restaurant

Parc fleuri

Pied de mur fleuri

Usine fleurie

Quartier - Hameau fleuri
(au moins 3 jardins, balcons fleuris à proximité)

Potager

Après le succès du concours des maisons fleuries,
2 classements sont proposés :

⊗ Un classement par la commune avec la remise
des prix organisée par la municipalité (+ section)

⊗ Un classement général sur la vallée de l'Indre
avec la remise des prix organisée par la section
du Val de l'Indre

période de passage du
printemps : fin mars
Période de passage estival :
mi-juillet à mi août

**Pour tout renseignement :
s'adresser aux correspondants**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Commune :

- ☐ Fleurissement Printanier
(date limite 10/03/2026)
- ☐ Fleurissement Estival
(date limite 30/05/2026)
- ☐ Fleurissement Printanier et Estival
(date limite 10/03/2026)
- ☐ **Jardin visible de la rue**
- ☐ **Jardin Intérieur (non visible de la rue)**
- ☐ **Balcon Fleuri**
- ☐ **Ferme Fleurie**
- ☐ **Commerce (Hôtel, restaurant...)**
- ☐ **Parc Fleuri**
- ☐ **Pied de mur fleuri**
- ☐ **Usine Fleurie**
- ☐ **Hameau Fleuri (au moins 3 maisons)**
- ☐ **Potager**
- ☐ **Jardin d'enfants**
- ☐ **Mare**

Les inscriptions sont à adresser soit :

Auprès de votre correspondant local

Auprès de votre mairie

Au siège de la section du Val de l'Indre

Val de l'Indre fleuri

